

Humanitaire : comment partir ?

O. GARBIN
(Strasbourg)

Résumé

Le praticien qui veut faire de la médecine humanitaire ou de l'aide au développement doit être en bonne santé. Il doit être formé, parler l'anglais et avoir bénéficié d'une formation de base dans la médecine humanitaire. Des masters professionnalisants sont ouverts dans le domaine de la santé. Les masters d'économie et de gestion sont un atout pour ceux qui veulent faire une carrière à l'international. Le médecin doit être informé sur sa mission, le pays et la culture. La sécurité doit avoir été étudiée. Une assurance rapatriement est indispensable.

Pour les étudiants, les stages à l'étranger sont possibles. Les échanges universitaires ou entre sociétés savantes existent. Une mission peut être organisée par une organisation non gouvernementale (ONG). Les missions organisées par les « petites » ONG sont souvent ponctuelles et demandent généralement une participation financière. Les « grandes » ONG médicales demandent plus de disponibilité. Elles proposent des postes de volontaires ou de salariés. L'accès aux grands organismes internationaux est difficile.

Hôpitaux universitaires de Strasbourg - Pôle de gynécologie-obstétrique - Service de gynécologie - Site du CMCO - 19 rue Louis Pasteur - 67300 Schiltigheim

Correspondance : olivier.garbin@chru-strasbourg.fr

Pour être recruté, il faudra savoir mettre en avant ses qualifications, ses expériences et sa motivation. Les candidatures sont le plus souvent publiées sur le net.

Le congé de solidarité internationale permet à un salarié de participer à une mission à l'étranger. Les praticiens hospitaliers et les sages-femmes peuvent partir pour des ONG dans le cadre de la circulaire dite « Kouchner ». Le bénévole partira sur ses fonds propres. Le volontaire sera pris en charge par l'organisation. Le salarié signe un contrat de travail. Pour les plus jeunes, le financement peut faire appel à une bourse de voyages.

En conclusion, partir ne s'improvise pas. Une bonne formation, une bonne santé, un bon équilibre psychologique, une bonne information sont indispensables. De nombreuses possibilités sont offertes. Le reste est une question d'opportunité, de disponibilité et de motivation.

Mots clés : médecine humanitaire, aide au développement, gynécologie-obstétrique

Déclaration publique d'intérêt

L'auteur déclare être un membre actif volontaire de Gynécologie sans frontières (GSF).

INTRODUCTION

Partir faire de l'humanitaire... Beaucoup d'entre nous ont fait médecine dans ce but, même si les contraintes existentielles et professionnelles nous ont souvent éloignés de cet objectif initial. Les images télévisées de la guerre du Biafra et des « French doctors » font désormais partie de l'inconscient collectif de la profession et ont suscité bien des vocations.

Avant d'envisager le « comment partir », il faut essayer de comprendre le « pourquoi ». L'analyse des motivations du départ est essentielle. Elles font l'objet d'un autre article de cette revue et nous renvoyons le lecteur à sa lecture.

En préambule, il faut également rappeler le *distinguo* entre la médecine humanitaire et l'aide au développement. La médecine humanitaire est une médecine de substitution, qui s'exerce dans des conditions dégradées, en réponse à un état d'urgence (catastrophes naturelles, conflit, famine, déplacement de population, etc.). L'aide au développement s'inscrit dans une politique de long terme de collaboration avec formation, transfert de technologies et surtout de compétences. Notre profession de gynécologues-obstétricien nous permet de répondre à ces deux problématiques différentes et de partir à l'étranger, enseigner et/ou exercer notre art.

Nous étudierons quelles sont les conditions que le praticien doit remplir, quelles sont les organisations avec lesquelles partir, les modalités de recrutement, la législation, et le financement. Notons l'absence de référence sur ce sujet dans la littérature médicale, ce qui explique que cet article n'en comporte pas.

I. LES CONDITIONS À REMPLIR

Le praticien qui veut faire de la médecine humanitaire ou de l'aide au développement doit remplir un certain nombre de conditions.

Il doit être en bonne santé et en bonne condition physique. Les conditions de vie peuvent être rudes, le confort sommaire, le risque sanitaire est souvent présent. Une maladie chronique avec risque de décompensation dans un environnement médical par définition dégradé contre-indique le départ. Les vaccinations classiques seront à jour, certaines vaccinations obligatoires suivant les pays ou vivement recommandées (hépatite A, méningocoque, fièvre jaune, encéphalite japonaise à tiques, etc.).

Le médecin doit également partir avec un bon équilibre psychologique et une vie personnelle stable. Les conditions de vie, le dépaysement, le manque de sommeil, la promiscuité, le stress peuvent entraîner des décompensations psychiatriques à l'origine de nombreux rapatriements sanitaires.

Le praticien doit être formé. Il ne doit pas avoir été éloigné de la pratique clinique quotidienne depuis trop longtemps, il doit pouvoir faire face à une activité clinique soutenue.

La pratique de l'anglais est indispensable.

Un diplôme de médecine tropicale est le bienvenu.

Il doit avoir bénéficié d'une formation de base dans la médecine humanitaire. De nombreux diplômes universitaires sont ouverts en France. La formation organisée par Gynécologie sans frontières (www.gynsf.org) connaît un grand succès. Généraliste, elle est également centrée sur notre spécialité.

Pour ceux qui envisagent une carrière dans l'humanitaire, des masters professionnalisants sont ouverts dans le domaine de la santé, en particulier dans les domaines de la santé publique et de la nutrition. Les masters d'économie et de gestion centrés sur le développement et l'humanitaire sont nombreux. Leur validation est certainement un atout pour ceux qui veulent faire une carrière à l'international. Certaines écoles privées, parfois confessionnelles, offrent également des formations. On trouvera des informations et des liens sur les métiers de l'humanitaire sur le site du ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr) et sur le site www.portail-solidarite.org/formations/formations-longues.

Le praticien doit également partir informé. La mission doit être clairement définie, en particulier ses objectifs et ses moyens. Le praticien doit recueillir des informations indépendantes sur l'organisme qui le missionne. Il doit s'informer sur le pays, les habitants, les particularités politiques, culturelles...

La sécurité du déplacement doit avoir été étudiée. Une assurance pour rapatriement sanitaire est indispensable. Elle doit être fournie avant le départ par l'organisation, à défaut prise par l'expatrié. En cas de situation de crise, les solutions d'évacuation sont envisagées. Pensez à consulter les indications du ministère des Affaires étrangères, le cas échéant à vous enregistrer à l'ambassade du pays d'accueil en France avant le départ.

II. AVEC QUEL ORGANISME PARTIR ?

Tout dépend de son niveau de formation, de ses disponibilités, des ses aspirations.

On regrettera la disparition du VSNat qui a permis, dans le cadre du service civil, à de nombreux jeunes médecins de partir en coopération à l'étranger et de les initier de fait à l'aide au développement. Le volontariat international a théoriquement pris le relais des formes anciennes du service national en coopération (www.ciweb.com). Il est ouvert à un plus large public et s'adresse aux jeunes hommes et aux

jeunes femmes âgés de 18 à 28 ans. Les missions, d'une durée s'échelonnant entre 12 et 24 mois, sont rémunérées. Malheureusement, lors de notre visite sur le site, aucune mission dans le domaine de la santé n'était proposée...

Pour les étudiants en médecine, les stages à l'étranger sont possibles. Certaines universités offrent la possibilité à leurs étudiants, en deuxième ou en troisième cycle, de valider leur stage dans un pays en voie de développement dans le cadre d'échanges bilatéraux. Il s'agit d'une bonne opportunité pour partir et s'initier à l'aide au développement. Le plus souvent ces stages ne seront pas rémunérés et resteront à la charge de l'étudiant. Certaines universités étrangères accueillent des enseignants dans le cadre de contrat de collaboration inter-facultés, d'échanges, de DIU. Certaines sociétés savantes ont établi des échanges avec les pays du sud pour la formation. Des sessions d'enseignement peuvent être également organisées par des laboratoires ou des entreprises de matériel médical à titre privé.

Une mission peut être organisée par une organisation non gouvernementale (ONG). Ces dernières sont de taille, de notoriété et de professionnalisme très variables. Les missions organisées par les « petites » ONG sont souvent ponctuelles, d'une durée compatible avec un exercice professionnel en France. Elles demandent souvent une participation financière, partielle ou complète. Les missions proposées consistent le plus souvent à de l'aide au développement. Attention à l'amateurisme de certaines associations qui peuvent être source de cruelles désillusions pour les expatriés comme pour les populations locales.

Les « grandes » ONG médicales vont souvent demander plus de disponibilité (mission généralement de 6 mois). Elles offrent des missions humanitaires et d'aide au développement. Elles recherchent des gynécologues-obstétriciens et des sages-femmes. Elles proposent des postes de volontaires ou de salariés pour les plus expérimentés. Pour les gynécologues-obstétriciens, une compétence chirurgicale est généralement exigée.

L'accès aux grands organismes internationaux est difficile. Une expérience préalable et des diplômes de santé publique, d'épidémiologie ou de gestion sont le plus souvent nécessaires.

Une ONG médicale française est spécifique à notre spécialité. Il s'agit de Gynécologie sans frontière (GSF). GSF est une ONG dont la finalité est de promouvoir la femme, son développement, sa dignité et sa santé dans la société. Elle offre aux gynécologues et aux sages-femmes la possibilité de partir dans des missions humanitaires ou d'aide au développement. Ces missions sont le plus souvent courtes

(3 semaines) et donc adaptées aux contraintes professionnelles de la plupart d'entre nous. Après une phase de mise en place, l'activité de GSF a pris de l'essor à partir de la guerre du Kosovo en 1999. Depuis, les missions se sont développées dans différents pays : Afghanistan, Albanie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, France, Inde, Indonésie, Kosovo, Macédoine, Mali, Moldavie, Sénégal, Vietnam, Haïti. Elle est actuellement présente dans le camp de Zaatari en Jordanie, où elle effectue depuis un an la plus grande part des nombreux accouchements du camp. GSF organise deux fois par an une formation à la médecine humanitaire (*www.gynsf.org*). Les candidatures sont ouvertes sur le site.

III. LE RECRUTEMENT

Les ONG se professionnalisent et, pour être recruté, il faudra savoir mettre en avant ses qualifications, ses expériences et sa motivation.

Les candidatures peuvent être spontanées. À l'heure actuelle, elles sont le plus souvent publiées sur le net par les associations sur leurs propres sites. Certains sites regroupent les demandes de candidature d'ONG tels que sur le site de Bioforce, celui du collectif Solidarité Urgence Développement (*www.coordinationsud.org*)... On trouvera également des propositions d'emploi sur le site du ministère des Affaires étrangères et dans certaines revues spécialisées.

IV. QUELS TEXTES RÉGISSENT LE DÉPART ?

Ils ne concernent que les praticiens et les sages-femmes salariés. Le congé de solidarité internationale (CSI) permet à un salarié de participer à une mission d'entraide à l'étranger. La durée du congé ou la durée cumulée de plusieurs congés, pris de façon continue, ne peut excéder 6 mois. Le salarié doit avoir au moins 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise. La mission à laquelle il souhaite participer doit se situer hors de France, et relever soit d'une association humanitaire, soit d'une organisation internationale dont la France est membre. Le salarié doit informer son employeur par lettre recommandée avec accusé de

réception, ou remise en main propre contre décharge au moins 1 mois à l'avance en précisant la date de départ en congé, la durée de l'absence envisagée, le nom de l'association ou de l'organisation internationale pour laquelle la mission sera effectuée. En cas d'urgence, le salarié peut solliciter un congé d'une durée maximale de 6 semaines sous préavis de 48 heures.

Les praticiens hospitaliers ont la possibilité de participer à des missions d'urgence humanitaires pour des ONG en dehors de leurs obligations légales de travail, grâce à la circulaire dite « Kouchner » de février 1993 fixant les modalités statutaires de départ individuel en mission humanitaire. Les médecins peuvent partir au maximum 3 mois tous les deux ans. Quinze jours de rémunération par an peuvent être accordés par l'hôpital après examen et acceptation de la demande par le chef de pôle, le directeur de l'hôpital et le directeur de l'ARS. Pour les sages-femmes hospitalières, cette rémunération est de 15 jours tous les deux ans.

V. QUELS FINANCEMENTS ?

Le bénévole partira sur ses fonds propres. Il paiera son billet d'avion, son hébergement, sa nourriture, son assurance, etc. Le volontaire sera pris en charge intégralement par l'organisme, il touchera parfois des indemnités. Le salarié signe un contrat de travail avec l'organisation, qui est son employeur, et touche des émoluments et souvent des avantages en nature spécifiés dans le contrat.

Pour les plus jeunes, le financement peut faire appel à une bourse de voyages (www.a360.org).

EN CONCLUSION

Partir ne s'improvise pas. Une bonne formation, une bonne santé, un bon équilibre psychologique, une bonne information sont indispensables. Pour partir, de nombreuses possibilités vous sont offertes. Le reste est une question d'opportunité, de disponibilité et de motivation. Bonnes missions !

